Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le

ID: 029-212900757-20231218-DEL20231285-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE ARRONDISSEMENT DE BREST



MAIRIE DE GUIPAVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2023

DELIBERATION 2023-12-85

OBJET: MEDIATHEQUE AWENA – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION VALENTIN HAUY DANS LE CADRE DES ACTIONS A DESTINATION DES PUBLICS EMPECHES

L'an deux mille vingt-trois, le treize décembre, à quatorze heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabrice JACOB, Maire.

Date de convocation : 7 décembre 2023

Date d'affichage: 7 décembre 2023

En exercice : 33 Présents : 31 Votants : 33

Etaient présents: Fabrice JACOB, Christian PETITFRERE, Anne DELAROCHE, Jacques GOSSELIN, Monique BRONEC, Joël TRANVOUEZ, Ingrid MORVAN, Philippe JAFFRES, Céline SENECHAL, Nicolas CANN, Pierre GRANDJEAN, Danièle LE CALVEZ, Catherine ANDRIEUX, Yannick CADIOU, Marie-Françoise VOXEUR, Claude SEGALEN, Gisèle LE DALL, Patrice SIDOINE, Eliane PICART, Aurélie MESLET, Marie FOURN, Daniel LE ROUX, Jean-Yvon BOUCHEVARO, Claire LE ROY, Pierre BODART, Catherine GUYADER, Alain LAMOUR, Isabelle BALEM, Régine SAINT-JAL, Jean-Yves CAM, Emmanuel MORUCCI conseillers municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Procurations:

Morgane LOAEC à Gisèle LE DALL Simon DE MEYER à Christian PETITFRERE

Madame Régine SAINT-JAL a été nommée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le

ID: 029-212900757-20231218-DEL20231285-DE

MEDIATHEQUE AWENA – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION VALENTIN HAUY DANS LE CADRE DES ACTIONS A DESTINATION DES PUBLICS EMPECHES

Afin de conforter et amplifier les services à destination des publics empêchés, la médiathèque Awena souhaite enrichir son offre en matière de lecture pour ces publics, en complément de ses fonds de livres audios ou de livres en grands caractères.

L'Association Valentin HAÜY constitue un acteur incontournable et historique de l'aide aux personnes déficientes visuelles ; elle est l'association référente en matière d'accueil, soutien, formation, développement de l'autonomie pour ce public.

Aussi, la convention de partenariat gratuit avec cette association a pour missions :

- faciliter l'accès au livre et à la lecture à un public empêché (handicap physique, personnes âgées, personnes en EHPAD, personnes atteintes de troubles DYS...) grâce à l'accès gratuit à la « Médiathèque Éole » ;
- initier le personnel au maniement de lecteurs Victor pour l'écoute de livres audio destinés au public aveugle et malvoyant ;
- former le personnel de l'Awena au guidage des personnes déficientes visuelles dans un lieu public.

Dès lors, le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, décide :

- D'APPROUVER la convention de partenariat avec l'association Valentin HAÜY ;
- D'AUTORISER le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

P.J.: Convention de partenariat.

Avis de la commission :

Sport, vie associative, culture, animation : Favorable

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME A GUIPAVAS, LE 14 DECEMBRE 2023

Le Maire, Fabrice JACOB La secrétaire de séance,

Régine SAINT-JAL